éésp école d'études sociales et pédagogiques · Lausanne
haute école de travail social et de la santé · Vaud

Filière ergothérapie
Tél. secrétariat +41 (0) 21 651 62 50

MANUEL D'UTILISATION DU FORMULAIRE D'EVALUATION DE LA FORMATION PRATIQUE DU PROGRAMME BACHELOR

Conditions générales pour l'évaluation des périodes de formation pratique de niveau Ia, Ib, II et III

La réussite de la formation pratique est l'une des conditions d'obtention du diplôme de Bachelor en ergothérapie. Les directives d'application de la formation pratique de la filiere Bachelor en ergotherapie de la HES-SO définissent les conditions de réalisation des périodes de formation pratique. Un contrat administratif et un contrat pédagogique tripartite règlent les rapports de travail entre l'étudiant-e, l'institution d'accueil et la filière. Ces bases normatives sont conformes à la Convention sur la formation pratique HES-S2 et à l'Accord sur l'organisation de la formation pratique. Le formulaire d'évaluation de la formation pratique du programme Bachelor est le document officiel d'évaluation et de validation des périodes de formation pratique. Les explications permettant de le remplir figurent dans le manuel d'utilisation du formulaire d'évaluation de la formation pratique du programme Bachelor. Les praticiens formateurs et les praticiennes formatrices des lieux hors de Suisse romande qui ont coutume d'évaluer les compétences des étudiant-e-s en ergothérapie à l'aide du formulaire de validation des stages d'une autre école d'ergothérapie peuvent l'utiliser, mais ils ou elles en informent la filière et le précisent sur le contrat pédagogique tripartite.

Le formulaire d'évaluation de la formation pratique permet de définir les attentes des ergothérapeutes qui supervisent l'étudiant-e en fonction du niveau de la période de formation pratique et de réaliser l'évaluation sommative des compétences de l'étudiant-e au terme de la période. Ce formulaire guide l'évaluation formative de l'étudiant-e durant la formation pratique parce que les progrès et les difficultés rencontrées peuvent être discutées pour chaque compétence. Le formulaire comprend 32 compétences retenues en fonction des attentes les plus fréquentes et les plus discriminantes dans les divers lieux de pratique, des compétences génériques établies par la filière pour le programme Bachelor et des compétences spécifiques établies par le réseau European Network in Occupational Therapy in Higher Education (ENOTHE) et le Council of Occupational Therapists for the European Countries (COTEC). Elles sont présentées dans le formulaire sous une forme synthétique et elles sont détaillées dans le présent manuel. Le formulaire est le document officiel de la filière qui permet de valider les périodes de formation pratique. Au terme de chaque période, l'original est conservé par la filière.

Au début de la période de formation pratique, le praticien formateur ou la praticienne formatrice et l'étudiant-e établissent les contenus précis du contrat pédagogique tripartite que l'étudiant-e détient jusqu''à la fin du stage; il comprend: a) la clarification des objectifs d'apprentissage visés qui correspondent aux tâches que l'étudiant-e doit accomplir en relation aux compétences attendues figurant sur le formulaire d'évaluation, par exemple remplir les dossiers du service ou présenter des cas au colloque d'équipe, b) les moyens de réalisation mis à disposition pour que l'étudiant-e puisse atteindre les objectifs, par exemple le nombre de personnes qu'il ou elle suivra, l'organisation temporelle, c) les modalités d'évaluation prévues, soit la manière dont il sera rendu compte de ses progrès à l'étudiant-e et les dates des évaluations qui seront faites à l'aide des objectifs fixés dans le contrat et du formulaire d'évaluation. Une copie de ce formulaire avec les attentes précisées est jointe au contrat pédagogique tripartite. Les éléments du contrat sont rédigés par le praticien formateur ou la praticienne formatrice. L'étudiant-e détient en permanence l'original du contrat pédagogique tripartite car il lui sert de document de référence pour la progression de l'acquisition de ses comptences professionnelles dans la formation en alternance. Au terme du stage, il ou elle remet ce contrat pédagogique tripartite à l'école qui le conserve dans son dossier.

Les catégories de compétences à évaluer

Les 32 compétences retenues sont réparties en sept catégories:

1. Évaluer les fonctions physiques et psychologiques, les déficiences et les capacités, les facteurs personnels et environnementaux, les activités et leurs limitations, ainsi que la participation sociale et le handicap
2. Organiser et réaliser les séances ou les activités de traitement dans tous les types d'interventions.
3. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé.
4. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle

5. Communiquer et collaborer avec les usager-ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client.
6. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions.
7. Etre autonome et responsable sur le plan éthique, déontologique et légal dans l'exercice de la profession et contribuer à l'essor de la profession.

Chaque catégorie comprend quatre ou cinq compétences à évaluer. Ces compétences sont générales et elles recouvrent un ensemble d'actions, de réflexions et d'attitudes qui ne s'évaluent pas séparément. Afin d'aider à la compréhension des catégories et des 32 compétences, un descriptif plus détaillé est donné dans le manuel. Ce descriptif n'est pas exhaustif et il comprend des éléments qui n'existent pas dans tous les lieux de travail. Ainsi, dans chaque lieu, il y a une manière spécifique de concevoir les compétences listées. Celle-ci correpond aux objectifs de formation pratique figurant dans le contrat pédagogique tripartite.

Les ajouts de compétences

Les praticiens formateurs et les praticiennes formatrices ont la possibilité d'ajouter des compétences; certaines sont suggérées dans le manuel. Ces compétences sont spécifiques au milieu de l'ergothérapeute. Elles recouvrent des activités courantes du service, en particulier ses spécialités. Ces compétences peuvent aussi correspondre à une tâche ou à un projet particulier confié à l'étudiant-e. Les compétences ajoutées sont évaluées comme les compétences proposées par la filière. Elles permettent au praticien formateur ou à la praticienne formatrice de donner du poids dans l'évaluation de l'étudiant-e aux opportunités d'apprentissage que le service a offertes. Par exemple, les lieux qui entraînent l'étudiant-e à l'enseignement du positionnement au fauteuil ou au lit, les services qui permettent d'effectuer beaucoup de démarches auprès de l'assurance invalidité, les institutions qui travaillent particulièrement dans la réhabilitation sociale doivent ajouter la ou les compétences qui correspondent à ces activités.

La suppression de compétences

Les 32 compétences correspondent aux activités de la plupart des services d'ergothérapie. Il est cependant exceptionnellement possible que des tâches correspondant à une compétence de la grille ne soient pas effectuées dans un service d'ergothérapie. Dans ce cas, le praticien formateur ou la praticienne formatrice indiquent sans objet (so) dans la grille et ne fixent pas d'attente pour cette compétence. Avant de prendre la décision de ne pas évaluer un élément, l'ergothérapeute doit s'assurer de bien comprendre et interpréter l'énoncé. Il ou elle doivent être certain-e-s que cette compétence n'est pas requise dans le lieu de travail. Lorsque les tâches correspondant à cette compétence sont exceptionnelles et ne se sont pas, ou que très peu, présentées durant période de formation pratique de l'étudiant-e, il convient de fixer l'attente à 1.

Echelle de cotation

L'échelle de cotation permet de préciser à l'arrivée de l'étudiant-e, le niveau des attentes du praticien formateur ou de la praticienne formatrice, puis à la fin de la période, de mesurer la performance de l'étudiant-e pour chaque compétence. La définition des attentes est faite en fonction du niveau de la période de formation pratique de l'étudiant-e et des caractéristiques du lieu ou de sa clientèle. Les attentes sont notées sur le formulaire au début de la période. La note de la période dépend strictement de l'écart entre les attentes posées et les performances de l'étudiant-e.

Quatre choix de réponses sont disponibles pour définir les attentes et pour coter la performance de l'étudiant-e:

1 = très peu d'attentes / performance faible

2 = peu d'attente / performance limitée

3 = attente moyenne / performance moyenne

4 = grande attente / performance correspondant à un début de carrière professionnelle

Il est possible d'exclure une compétence en précisant so = sans objet, si celle-ci ne peut pas être mise en œuvre dans ce lieu.

Dans la mesure où ce sont les écarts qui comptent, cela signifie qu'une attente fixée à 1 suivie d'une performance évaluée à 1 correspond à une réussite normale de l'étudiant-e pour cette compétence (écart=0). Par contre, si une attente est fixée à 4 et que l'étudiant-e démontre une performance qui vaut 1, la réussite est très insatisfaisante (écart=-3).

Signification des écarts:

-3 = très insatisfaisant pour un ou une étudiante de ce niveau de formation

-2 = insatisfaisant, nettement plus faible qu'attendu

-1 = peu satisfaisant, plus faible qu'attendu

0 = normal

1 = bon, meilleur qu'attendu

2 = excellent, bien meilleur qu'attendu

3 = hors du commun pour un ou une étudiant-e de ce niveau de formation

La cotation des attentes et des réussites

Pour définir leurs attentes, le praticien formateur ou la praticienne formatrice tiennent compte de :

- la fréquence d'apparition des tâches correspondant à la compétence attendue dans le service d'ergothérapie,
- le degré de difficulté de la compétence visée dans le service (par exemple, le développement de la relation est plus difficile avec des personnes souffrant d'une psychose qu'avec celles qui suivent un programme de prévention de la luxation de la prothèse de hanche),
- l'encadrement prévu pour que la compétence soit atteinte.

De cette manière, il est possible de tenir compte des caractéristiques des divers services dans la fixation de chaque attente. Les praticiens formateurs et les praticiennes formatrices auront des attentes moindre lorsque des savoir-faire complexes, des attitudes délicates ou des décisions difficiles sont demandées.

Pour évaluer la performance de l'étudiant-e, le praticien formateur ou la praticienne formatrice tiennent compte de:

- la fréquence d'apparition de la compétence chez l'étudiant-e lorsqu'elle est requise,
- le degré de difficulté de la compétence visée dans le service,
- l'encadrement nécessaire pour que la compétence soit atteinte,
- la réponse de l'étudiant-e à cet encadrement.

L'étudiant-e est ainsi essentiellement évalué-e sur la compétence démontrée, mais il est possible de tenir compte surtout dans les périodes de formation pratique de niveau Ia, Ib et II des efforts fournis pour s'améliorer.

La correction des attentes

Il est possible, en cours de route ou au moment de l'évaluation finale, de corriger des attentes figurant sur le formulaire d'évaluation parce que les activités correspondant aux compétences à évaluer sont apparues moins fréquemment que prévu. Le praticien formateur ou la praticienne formatrice peuvent aussi se rendre compte que la difficulté de la compétence a été mal estimée, notamment en relation avec le niveau de la période ou le bagage académique de l'étudiant-e.

La notation et la calculation

Les attentes comme les performances pour chaque compétence sont notées par une croix sur le chiffre correspondant, éventuellement sur sans objet (so). Les compétences ajoutées sont cotées comme les autres.

Pour chaque catégorie de compétences, un total attendu pour les attentes et un total des performances doivent être calculés.

Le total des attentes et celui des performances sont reportés à la fin du formulaire. Ils permettent de calculer le pourcentage de réussite de l'étudiant-e:

(total des performances / total des attentes) 100 = pourcentage de réussite

Le pourcentage de résussite permet de déterminer un note entre 6 et 0. La part du module de formation pratique corespondant à une période de formation pratique est réussie si le pourcentage est égal ou supérieur à 75 %.

Description de la cotation

so = sans objet

Préciser dans la colonne so.

Aucune attente ni performance ne peuvent être définis parce que cette compétence ne correpond pas à des activités du service d'ergothérapie qui accueille l'étudiant-e. Ne rien noter dans les attentes ni dans les performances.

1 = très peu d'attentes

Il n'est pas demandé à l'étudiant-e d'atteindre cette compétence. Les activités qui y correspondent sont totalement guidées ou réalisées par le praticien formateur ou la praticienne formatrice.

1 = performance faible

L'étudiant-e démontre une performance faible pour la compétence décrite. Il ou elle doivent être guidé-e-s et supervisé-e-s, sans quoi des éléments importants sont oubliés et la tâche n'est pas accomplie. Il ou elle doivent être suppléé-e-s pour une partie des activités correspondant à cette compétence.

2 = peu d'attente

Il est demandé à l'étudiant-e d'atteindre cette compétence, mais sous supervision continue. Les activités qui y correspondent sont toujours guidées. L'étudiant-e reste dépendant-e du praticien formateur ou de la praticienne formatrice pour l'atteinte de la compétence visée.

2 = performance limitée

L'étudiant-e parvient à démontrer la compétence décrite, mais avec un encadrement ou une aide régulière. Il ou elle tient compte des remarques de l'ergothérapeute, se corrige, mais oublie fréquemment des éléments.

3 = attente moyenne

Il est demandé à l'étudiant-e d'atteindre cette compétence avec une supervision occasionnelle. Les activités qui y correspondent sont contrôlées, mais l'étudiant-e est indépendant-e dans leur réalisation.

3 = performance moyenne

L'étudiant-e démontre la compétence décrite de façon satisfaisante, mais il ou elle a occasionnellement besoin d'encadrement ou d'aide. Il ou elle tient compte des remarques du praticien formateur ou de la praticienne formatrice, se corrige, mais peut oublier quelques éléments de moindre importance.

4 = grande attente

Il est demandé à l'étudiant-e d'atteindre cette compétence dans différentes situations et de façon presque indépendante.

4 = performance normale

L'étudiant-e démontre la compétence décrite d'une façon correpondant à celle d'un-e jeune diplômé-e. Il ou elle tient compte des remarques et corrige ses actions avec aisance. Il ou elle démontre cette compétence dans une grande variété de situations. Il ou elle prend des initiatives.

Niveau de formation et détermination des attentes

Compte tenu des modules de cours prévus dans le programme Bachelor et des analyses menées sur les résultats des périodes de formation pratique des étudiant-e-s dans les programmes précédents, quelques éléments peuvent être précisés pour aider les praticiens formateurs et les praticiennes formatrices à définir les attentes de formation par niveau.

Niveau Ia et Ib

Les étudiant-e-s en formation pratique de niveau Ia et Ib, compte tenu de leur formation lors de l'année préparatoire devraient, au terme de la première période, être en mesure d'identifier les domaines de la personne ou de son contexte à évaluer. Ils et elles devraient savoir utiliser adéquatement les instruments de mesure simples et mener des observations cliniques simples. Ils ou elles doivent cependant être supervisé-e-s pour décider des méthodes appropriées d'évaluation comme pour analyser et interpréter finement les données obtenues.

Les étudiant-e-s au terme de la période de niveau I, doivent pouvoir organiser, réaliser et évaluer une séance courante de traitement individuel, mais ils ou elles ont besoin d'un temps important pour le faire. Réaliser une préparation écrite des séances qui puisse être contrôlée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice est souvent nécessaire.

Les étudiant-e-s, au terme du niveau I, et sauf dans des situations simples et répétitives, nécessitent une supervision pour effectuer une démarche clinique individuelle complète tant d'évaluation que de traitement ou de prévention tertiaire, mais ils ou elles doivent en saisir l'organisation générale et pouvoir ajuster leurs actions aux diverses étapes de la démarche. Ils et elles ne sont pas en mesure de s'engager dans des démarches de prévention ou de promotion de la santé orientée vers des populations.

Les étudiant-e-s au terme du niveau I, doivent pouvoir exploiter leurs connaissances théoriques dans le domaine de la rééducation et de la réadaptation physique. Ils ou elles doivent pouvoir repérer les modèles ou les principes biomécaniques ou neurodéveloppementaux dans les pratiques de leur lieu de travail. Ils et elles doivent être largement supervisé-e-s pour chercher, accéder à et inclure des connaissances scientifiquement fondées permettant de développer des pratiques probantes.

Les étudiant-e-s, au terme du niveau I, sont compétents dans leurs relations avec la clientèle ne présentant pas ou peu de troubles psychiques et peuvent développer une approche centrée sur le client. Ils ou elles ont besoin de supervision pour les relations avec les familles et pour comprendre les situations de handicap dans toute leur complexité.

Les étudiant-e-s, au terme du niveau I, sont en mesure de participer au travail de l'équipe sur les lieux de travail et connaissent leur rôle, mais ils ou elles ont besoin de supervision pour leurs relations avec des collaborateurs ou des collaboratrices extérieurs à l'institution et dans l'enseignement à des tiers.

Les étudiant-e-s au terme du niveau I, doivent savoir respecter les normes en vigueur. Ils ou elles sont en mesure de remplir des tâches administratives simples et peuvent gérer leur temps de travail. Ils ou elles développent une réflexion sur leurs pratiques, mais ne sont pas capables de participer au développement de l'ergothérapie.

Niveau II

Au niveau II, les étudiant-e-s augmentent la qualité des observations qu'ils ou qu'elles mènent et savent faire passer les épreuves des instruments de mesure à des usagers. Leurs observations sont plus pécises et plus spécifiques à chaque situations. Ils ou elles sont capables de décider des évaluations pertinentes à mener. Ils ou elles tirent des conclusions adéquates des données obtenues, mais ont souvent besoin de supervision pour avoir une vue d'ensemble de la situation des personnes en particulier sur le plan de la participation sociale et de la réinsertion.

Au niveau II, les étudiant-e-s mènent adéquatement la plupart des séances de traitement quel que soit le domaine de l'ergothérapie. Avec aide, ils ou elles peuvent travailler avec des groupes. Mais, les étudiant-e-s prennent du temps pour organiser et évaluer leurs interventions.

Au niveau II, les étudiant-e-s sont compétents pour mener une démarche clinique d'évaluation et de traitement dans une situation courante dans les divers domaines de l'ergothérapie, mais ont besoin de supervision pour raisonner dans les cas plus complexes ou avec des personnes peu compliantes. Ils ou elles rendent adéquatement compte des interventions. Ils et elles ne sont que très faiblement en mesure de développer des prestations de prévention et de promotion de la santé dans la communauté.

Au niveau II, les étudiant-e-s ont une représentation suffisante de l'ergothérapie pour identifier les modèles pertinents acquis en cours ou présents sur leur lieu d'accueil, mais ont besoin de supervision pour les affiner et en utiliser les techniques adéquatement dans les diverses situations. Il et elles doivent pouvoir effectuer les démarches permettant de développer une pratique probante dans les traitements individuels mais ne sont pas en mesure de construire des programme destinés à des populations.

Au niveau II, les étudiant-e-s maîtrisent les aspects relationnels de l'ergothérapie, y compris lorsque l'usager ou l'usagère présentent des troubles de la relation liés à des troubles mentaux. Ils ou elles sont capables de négocier avec les usager-ère-s et leurs proches les divers éléments de l'intervention, mais ont besoin de suivi visant à être rassuré-e-s sur la démarche entreprise.

Au niveau II, les étudiant-e-s sont en mesure de collaborer avec d'autres professionnels et professionnelles et d'enseigner au personnel les techniques d'assistance nécessaires pour favoriser l'indépendance des usagers et des usagères. Ils ou elles ont cependant besoin de supervision pour planifier ce travail et de réassurance pour le mener. Dans des conflits de travail, ils ou elles ont besoin d'encadrement pour appréhender la situation.

Au niveau II, les étudiant-e-s sont responsables sur le plan éthique, légal et déontologique, mais ils et elles ne peuvent seul-e-s promouvoir leur profession.

Niveau III

À la fin de la formation pratique de niveau III, les étudiant-e-s sont en mesure de gérer et de mener seul-e-s l'ensemble des interventions courantes d'un service d'ergothérapie. Ils ou elles manquent de rapidité car le travail de préparation et de réflexion est nécessaire. Ils ou elles peuvent avoir besoin de supervision pour saisir l'ensemble des éléments contextuels autour des situations.

Compte-tenu de l'augmentation des attentes de formation consécutives à la mise en place des formations de niveau HES en santé, de l'existence de l'année préparatoire, de la meilleure disponibilité des connaissances en ergothérapie, de l'orientation du programme Bachelor vers une conception globale des relations personne-envrionnement-occupation, de l'enseignement des pratiques probantes, les étudiant-e-s au sortir de la formation doivent avoir davantage de compétences que les étudiant-e-s issus des programmes de diplôme jusqu'en 2004.

Sévérité de la fixation des attentes et de la cotation

Lorsque les praticiens formateurs et les praticiennes formatrices fixent leurs attentes et évaluent les étudiant-e-s, ils ou elles doivent les considérer comme des apprenant-e-s et les comparer à des étudiant-e-s de même niveau et non à des ergothérapeutes expérimenté-e-s. La cote 4 correspond aux compétences des ergothérapeutes fraîchement diplômé-e-s HES ou Bachelor. Pour des activités simples, dans certaines conditions la cote 4 peut éventuellement être attendue au niveau I (e.g. 5.1. communiquer ses intentions), mais généralement ce n'est qu'au niveau III que les praticiens formateurs et les praticiennes formatrices peuvent poser de nombreuses attentes à 4. Il est également possible, même au niveau III, d'avoir quelques attentes partielles pour des compétences particulièrement délicates dans le milieu (e.g. 3.1 construire la problématique).

Malgré le souci constant d'être le plus objectif possible lors de l'évaluation des étudiant-e-s, une certaine subjectivité persistera toujours. Le praticien formateur ou la praticienne formatrice qui se connaissent comme étant très exigeant-e-s et laissant peu de place à l'imperfection seront porté-e-s à coter plus faiblement ou à attendre beaucoup. En revanche, les personnes moins exigeantes auront tendance à donner des cotes plus élevées. Il faut donc se rappeler que le pourcentage de réussite de l'étudiant-e dépend de la différence entre les cotes attendues et les cotes attribuées. Si le pourcentage de réussite de l'étudiant-e est proche de 75 %, il convient de se demander si il ou elle est vraiment si faible. A l'inverse, si le pourcentage de réussite avoisine le 100 % ou le dépasse, il convient de se demander si l'étudiant-e est si parfait-e. A la réflexion, il est permis de corriger des attentes ou des performances.

Il est toutefois possible que d'excellent-e-s étudiant-e-s dépassent le 100 %. Cela signifie qu'ils ou qu'elles sont en avance sur les acquisitions qui peuvent normalement être attendues pour des étudiant-e-s de ce niveau.

Evaluation formative et qualitative

Le formulaire d'évaluation de la formation pratique permet de définir des attentes et de les expliquer à l'étudiant-e comme de lui décrire les activités correspondant à leur exercice. Durant la période de formation pratique, le praticien formateur ou la praticienne formatrices offrent au moins une heure par semaine d'entretien à l'étudiant-e à propos de la progression de l'apprentissage et de la qualité du travail fourni. Les décisions prises durant ces entretiens sont consignées. Au moment de l'évaluation finale, le praticien formateur ou la praticienne formatrice offrent également un entretien permettant de faire le point sur les apprentissages effectués et les compétences acquises durant la formation pratique. Cette rétroaction *(feedback)* met en évidence les éléments qui restent à travailler lors des périodes suivantes. L'étudiant-e peut noter ces éléments sur le contrat pédagogique tripartite.

Le formulaire comprend des plages pour rédiger des commentaires favorisant une évaluation plus qualitative des prestations de l'étudiant-e. Ceux-ci permettent notamment:

- de préciser une particularité du lieu d'accueil ou de l'étudiant-e qui expliquent la position des attentes ou les écarts entre les attentes et les performances,
- d'ajouter un commentaire qualitatif sur les performances de l'étudiant-e,
- d'offrir à l'étudiant-e des pistes pour l'amélioration de ses compétences.

Evaluation sommative et validation de la période de formation pratique

Les compétences de la grille y compris celles qui ont été ajoutées par le praticien formateur ou la praticienne formatrice permettent d'effectuer une évaluation sommative des compétences démontrées par les étudiant-e-s durant la période de formation pratique. Celle-ci est considérée comme réussie, si l'étudiant-e obtient au moins 75 % de réussite. En dessous de 75 % de réussite, elle est considérée comme échouée. La note est inférieure à 3.5. L'Ecole reconnaît la validation effectuée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice. La note de la formation pratique, celles des analyses de pratique et du dossier thématique entrent dans la calculation de la note du module. La pondération entre les diverses notes dépend des volumes de travail dans les différentes parties du module.

Sont réservés, les cas de non respect des accords de partenariat ou des directives de formation pratique. Les règles de réclammation ou de recours de l'école s'appliquent.

Les règles de proportionalité s'appliquent lorsque le stage est subdivisé en deux parties.

En cas d'échec, le praticien formateur ou la praticienne formatrice avisent le ou la responsable de formation. Une séance réunissant uniquement les signataires du contrat pédagogique tripartite est organisée sur le lieu d'accueil. Elle vise à expliquer les raisons de l'échec et à vérifier le respect de conditions de formation. Les parties veillent à conserver l'ensemble des documents de sorte que ceux-ci puissent être produits en cas de recours.

Description des compétences et des catégories

1. Évaluer les fonctions physiques et psychologiques, les déficiences et les capacités, les facteurs personnels et environnementaux, les activités et leurs limitations, ainsi que la participation sociale et le handicap.

Ce groupe de compétences concerne l'évaluation de l'usager ou de l'usagère et de leur environnement, indépendamment du moment de ces évaluations (début d'intervention, en cours de traitement ou en fin de traitement). Tous les moyens d'évaluation sont considérés. Lorsque l'ergothérapeute, faute de pouvoir soumettre la personne à des épreuves d'évaluation, effectue des activités diagnostico-thérapeutiques, les éléments diagnostiques sont considérés.

1.1 Définit les objectifs de l'évaluation

L'étudiant-e identifie les domaines d'activité, les occupations ou les habitudes de vie, les activités, les habiletés, les aptitudes, les fonctions ou les éléments de la capacité fonctionnelle, le contexte ou les éléments de l'environnement à évaluer. Il ou elle tiennent compte de la condition médicale de la personne et du contexte institutionnel. Il ou elle favorisent la participation de celle-ci au choix des éléments à évaluer en se préoccupant de ses attentes, besoins et inquiétudes.

1.2 Décide des méthodes d'évaluation appropriées et choisit ou élabore les instruments adéquats

L'étudiant-e décide s'il convient de mener des observations cliniques, des entretiens ou de recourir à des instruments standardisés. Il ou elle sélectionne les instruments d'évaluation formalisés pertinents et disponibles dans le service. Il ou elle se procure ou construit les guides d'entretien ou d'observation utiles. Il ou elle favorise la participation de l'usager ou de l'usagère au choix des moyens d'évaluation.

1.3 Utilise efficacement les méthodes et les instruments d'évaluation

L'étudiant-e mène ses observations et ses entretiens. Il ou elle remplit les formulaires des instruments d'évaluation formalisés choisis (tests, épreuves, bilans). Il ou elle consigne les données retenues.

1.4 Analyse et interprète les données obtenues

L'étudiant-e catégorise, compare et interprète les données obtenues afin de fonder un jugement sur les capacités, les habiletés, les fonctions, les activités, les occupations de l'usager ou l'usagère à considérer dans l'intervention. Il ou elle communique oralement ou par écrit ses interprétations aux ergothérapeutes et aux autres collaborateurs ou collaboratrices. Il ou elle communique et discute des résultats et des interprétations avec ses client-e-s.

Ajout possible catégorie 1

1.x Contribue à la mise en place d'un projet particulier d'évaluation pour une catégorie d'usagers ou d'usagères

2. Organiser et réaliser les séances ou les activités de traitement dans tous les types d'interventions

Ce groupe de compétences concerne la réalisation pratique et technique des séances de traitement en ergothérapie dans tous les types d'intervention. Le traitement peut être rééducatif, réadaptatif, préventif, palliatif, animatif, de soutien. Toutes les activités sont considérées: activités de la vie quotidienne, activités de loisirs, jeux, artisanat, exercices, mesures passives, adaptation de matériel et de l'environnment, orthèses, entretiens. Les activités peuvent être réalisées en groupes ou en séances individuelles.

2.1 Maîtrise techniquement les activités et en réalise les analyses pertinentes

L'étudiant-e dispose de la maîtrise technique des activités et des exercices qu'il ou qu'elle proposent aux client-e-s. Il ou elle peuvent les analyser pour déterminer leur intérêt dans le traitement. Ces analyses peuvent porter sur les étapes de l'activité, le contexte de réalisation de l'activité, le matériel nécessaire, les fonctions ou les habiletés mises en jeu par la réalisation de l'activité, l'intérêt des activités pour la personne. Il ou elle savent fabriquer ou ajuster les adaptations et les aides techniques.

2.2 Maîtrise les techniques et les méthodes de traitement

L'étudiant-e connaît et sait utiliser les méthodes et les techniques de traitement appropriées pour différentes catégories d'usager-ère-s et les met en œuvre dans la réalisation des activités et des exercices proposés.

2.3 Organise les séances de traitement

L'étudiant-e choisit les activités ou les exercices pertinents pour l'atteinte des objectifs de traitement. Il ou elle choisissent le cadre spatio-temporel dans lequel les séances se dérouleront. Il ou elle définissent et organisent le matériel. Il ou elle favorisent la participation de la clientèle au choix des activités et à la définition des conditions dans lesquelles les effectuer. Le cas échéant, il ou elle négocient le choix des activités et leur organisation avec l'usager ou l'usagère.

2.4 Réalise les séances de traitement

L'étudiant-e ajuste la difficulté des activités et leur succession dans chaque séance pour permettre à l'usager ou à l'usagère de progresser dans l'atteinte des objectifs de traitement. Il ou elle applique les techniques de simplification ou de complexification de l'activité. Il ou elle donne les consignes adéquates. Il ou elle favorise l'engagement des personnes dans l'activité et tiennent compte de leurs rétroactions explicites et implicites dans le dosage de l'activité.

2.5 Evalue les séances de traitement

L'étudiant-e évalue les progrès de l'usager ou de l'usagère ou dans chaque séance. Il ou elle en tire des conclusions pertinentes pour les séances suivantes. Il ou elle évalue a posteriori la qualité de ses prestations de thérapeute pour l'organisation des séances suivantes. Il ou elle tient compte de, ou requiert l'avis des gens.

Ajout possible catégorie 2

2.x Choisit des moyens auxiliaires, conseille l'usager-ère et enseigne leur emploi

2.x Confectionne des orthèses et des adaptations et enseigne leur emploi

3. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé.

Ce groupe de compétences concerne la démarche clinique de l'ergothérapeute dans son ensemble autant pour des individus que pour des population. Elle implique la capacité de raisonner et de décider.

3.1 Construit la problématique

L'étudiant-e s'engage dans un processus raisonné de collecte d'informations qui tient compte de l'usager ou de l'usagère, du diagnostic médical et du contexte de travail. Il ou elle décide de la quantité d'informations à obtenir. Il ou elle retient les informations pertinentes, les organise entre elles, les catégorise et les interprète dans l'objectif d'élaborer les problèmes de la personne qu'il convient de traiter. L'étudiant-e discute de sa perception des problèmes avec elle. Face à une population pour laquelle, l'étudiant-e doit définir un programme de précvention ou de promotopn de la santé, il ou elle est capable de sair le contexte, la situation de la population, ses besoins, et de définir des objectifs et des moyens d'action.

3.2 Définit des buts et/ou des objectifs et définit moyens de traitement

L'étudiant-e définit des buts (centrés sur la personne et son contexte) et/ou des objectifs (centrés sur les éléments de la personne) de traitement permettant de remédier aux problèmes posés. Il ou elle choisissent les méthodes et les approches de traitement adéquates en tenant compte du contexte, des buts, des objectifs ou des intérêts du ou de la client-e. Le cas échéant, l'étudiant-e discute et négocie les buts et les moyens de traitement avec eux. Il ou elle définit le cadre thérapeutique adéquat.

3.3 Evalue les résultats du traitement et planifie le suivi

L'étudiant-e évalue les progrès de la personne et l'atteinte des objectifs et/ou des buts de traitement. Il ou elle propose la fin de l'intervention ou la modification du traitement. Le cas échéant, il ou elle planifie les suites à donner à l'intervention. Il ou elle favorise la participation de l'usager ou de l'usagère à la mesure des résultats et à la définition du suivi.

3.4 Rend compte de son intervention

L'étudiant-e explicite par écrit ou par oral son travail avec ses client-e-s. Il ou elle remplit les dossiers et rédige les remises de service conformément aux usages.

Ajout possible catégorie 3

3.x Effectue une visite à domicile et propose un aménagement de l'environnement

3.y Intègre les proches dans la démarche de traitement

3.z Prend contact avec des associations ou des autorités

4. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle

Ce groupe de compétences concerne l'emploi des connaissances théoriques et méthodologiques de référence dans les démarches cliniques. Les cadres de références, les approches, les modèles, les conceptions, les programmes ou les paradigmes sont sont tous considérés ici sans référence à une classification particulière tant les définitions varient.

4.1 Repère les modèles et les cadres qui peuvent s'appliquer aux usager-ère-s du lieu de travail

L'étudiant-e en fonction de la population accueillie dans le service et du contexte de travail détermine quelles sont les approches thérapeutiques pertinentes aux situations, par exemple, la réadaptation physique, la réadaptation psychosociale, une approche biomécanique, neuroveloppementale, cognitivo-comportementaliste, globale, un modèle centré sur l'usager, un modèle de groupe, l'intégration sensorielle… Il ou elle détermine les concepts appris à l'école qui permettent de comprendre les situations d'ergothérapie dans le service et d'y faire face, par exemple la démence, la communication non verbale, les fonctions visuelles, la négligence spatiale, les mécanismes de défense, la spasticité, …

4.2 Identifie les modèles d'intervention du lieu d'accueil

L'étudiant-e repère, et peut décrire, les pratiques et les conceptions de l'ergothérapie du lieu d'accueil. Il ou elle acquiert les connaissances nécessaires à la compréhension de ces pratiques et de ces conceptions. Il ou elle met ces pratiques ou ces conceptions en relation avec des concepts, des cadres de référence ou des modèles appris à l'école ou enseignés par les ergothérapeutes.

4.3 Construit une démarche clinique à l'aide des cadres ou des modèles pertinents

L'étudiant-e établit ses démarches de traitement en s'appuyant sur des cadres de référence, des modèles ou des concepts acquis à l'école ou sur le lieu de travail. Il ou elle ajuste ses traitements et le recours aux divers modèles à la spécificité de l'usager ou de l'usagère, à leur contexte de vie et au contexte d'exercice de l'ergothérapie.

4.4 Applique les techniques d'évaluation et d'interventions des cadres et des modèles choisis

L'étudiant-e recourt aux instruments d'évaluation correspondant aux modèles choisis et les emploie correctement. Il ou elle choisit, organise, met en œuvre et adapte les activités de traitement correspondant aux cadres de référence ou aux modèles choisis. Il ou elle détermine et organise l'environnement et le matériel conformément aux cadres de référence ou aux modèles choisis. Il ou elle interagit avec les client-e-s conformément aux cadres de référence ou aux modèles choisis.

4.5 Développe des pratiques scientifiquement fondées

L'étudiant-e sait chercher les guides de pratique, les revues de littérature, les méta-analyses et les articles de périodiques lui permettant de mettre à jour des pratiques professionnelles. Il ou elle sait analyser et critiquer les documents trouvés et en tirer des conclusions pour sa pratique.

Ajout possible de la catégorie 4

4.x Contribue à des programmes particuliers, par exemple un programme de prévention des chutes, un programme de loisirs, un programme de réinsertion sociale

5. Communiquer et collaborer avec les usager-ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client

Ce groupe de compétences concerne la relation qui s'établit et se développe entre l'ergothérapeute et sa clientèle. Il s'attache à la mise en œuvre des habiletés communicationnelles.

5.1 Communique ses intentions et explique ses interventions à l'usager ou à l'usagère et le cas échéant à leurs proches

L'étudiant-e se présente et communique à l'usager ou à l'usagère ou et/ou à leurs proches de manière compréhensible son analyse des problèmes, ses objectifs, ses moyens d'évaluation et de traitement, les progrès observés et les résultats de l'intervention de sorte que la personne et/ou ses proches puissent comprendre l'intervention. Il ou elle s'ajuste à la perception qu'ils ont de leur situation.

5.2 Prend en compte les difficultés exprimées par l'usager ou l'usagère, leurs désirs et leurs habitudes de vie et le cas échéant ceux de leurs proches dans l'intervention ergothérapeutique

L'étudiant-e développe une pratique centrée sur la personne en s'ajustant dans la définition des problèmes et des objectifs de traitement, dans le choix des moyens d'évaluation et d'intervention à l'expression des difficultés et aux demandes de l'usager ou de l'usagère et de leurs proches. Il ou elle cherche activement auprès d'eux ou des tiers, les informations nécessaires pour connaître leurs habitudes de vie et leurs besoins.

5.3 Adapte ses comportements dans les interactions avec l'usagère ou l'usager

Dans ses interactions avec les client-e-s, l'étudiant-e adapte sa communication verbale et non verbale, le rythme de la séance, ses objectifs de séance, le choix et le déroulement des activités aux rétroactions des personnes. Il ou elle démontre de l'empathie et agit avec tact. Il ou elle s'ajuste aux personnes dont les comportements sont perturbés et sait gérer la relation face à ce type de client-e.

5.4 Accompagne l'usager ou l'usagère et/ou le cas échéant leurs proches, dans le processus de rééducation, de réadaptation et d'ajustement au handicap

L'étudiant-e sait repérer les moments opportuns pour discuter avec la personne et/ou ses proches des conséquences des atteintes à sa santé. Il ou elle s'engage dans une relation de soutien favorisant la confiance. Il ou elle renseigne les client-e-s et leurs proches sur l'aide possible après la fin du traitement. Il ou elle peut développer une relation de partenariat avec la clientèle.

5.5 Négocie les buts et les moyens d'intervention avec les usager-ère-s

Lorsque cela est possible il ou elle négocie avec l'usager-ère, les moyens d'évaluation, les buts et les objectifs de traitement, les moyens d'intervention et les moyens d'évaluation des résultats.

Ajout possible de la catégorie 5

5.x Négocie, conclut et fait respecter un contrat thérapeutique.

6. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions

Ce groupe de compétences concerne les interactions entre le personnel dans le contexte de travail et l'environnement professionnel.

6.1 Identifie et met en pratique ses divers rôles d'ergothérapeute

L'étudiant-e identifie et peut nommer les divers rôles exercés par l'ergothérapeute dans le milieu de travail, par exemple thérapeute, évaluateur, technicien, collaborateur, supérieur hiérarchique, enseignant, référent de situation, animateur, gestionnaire, défenseur des intérêts de la personne, chercheur. Il ou elle exerce différents rôles et en comprend l'intérêt.

6.2 Participe au travail de l'équipe

L'étudiant-e échange des informations avec les ergothérapeutes. Il ou elle rend efficacement compte du travail qui lui est confié dans les réunions d'équipe. Il ou elle prend la parole dans les divers colloques, notamment dans la perspective du soutien et de la défense des intérêts de l'usager ou de l'usagère. Il ou elle maintient à jour les informations figurant dans les divers dossiers.

6.3 Connaît et collabore avec les équipes et/ou les réseaux professionnels et institutionnels avec lesquels le service d'ergothérapie est en relation

L'étudiant-e connaît les tâches attribuées aux autres professions dans l'institution et tient compte de la division du travail dans ses actions. Il ou elle demande l'aide des autres ou leur réfère l'usager ou l'usagère si nécessaire. Il ou elle s'informe sur leur travail. Il ou elle connaît le réseau hospitalier, médico-social ou éducatif dans lequel le service est inséré et les moyens d'entrer en contact avec les personnes de ce réseau.

6.4 Enseigne au personnel les actions ergothérapeutiques utiles aux client-e-s

L'étudiant-e enseigne au personnel auxiliaire ou aux autres personnes diplômées les techniques adéquates de manutention ou de communication ou de réalisation des activités de la vie quotidienne. Il ou elle montre comment utiliser les moyens auxiliaires et adapter l'environnement.

Ajout possible de la catégorie 6

6.x Contribue à la mise en place d'un projet particulier de collaboration

7. Etre autonome et responsable sur le plan éthique, déontologique et légal dans l'exercice de la profession et contribuer à l'essor de la profession

Ce groupe de compétences concerne la responsabilité sociale de l'ergothérapeute dans le système médico-social et la contribution personnelle au développement de la profession.

7.1 Respecte les lois et les réglementations en vigueur

L'étudiant-e respecte le code de déontologie des ergothérapeutes. Il ou elle agit conformément aux lois fédérales et cantonales qui réglementent l'exercice de la profession et le financement des prestations. Il ou elle respecte les directives du lieu d'accueil, le contrat pédagogique tripartite et la réglementation de l'Ecole.

7.2 Effectue les démarches administratives requises

L'étudiant-e effectue les achats et les commandes de matériel pour la clientèle et le service. Il ou elle tient une comptabilité pour le service. Il ou elle remplit les documents inhérents au relevé des prestations ou aux procédures qualité sollicités par l'institution. Il ou elle effectue les démarches administratives requises auprès des assurances, des employeurs ou de diverses administrations.

7.3 Gère ses activités et celles du service de façon efficace

L'étudiant-e organise son travail et satisfait les demandes du ou de la praticienne formatrice dans les délais impartis. Il ou elle acquiert le rythme de travail demandé aux profesisonnels.

7.4 Développe une pratique réflexive

L'étudiant-e organise son travail de manière à répondre aux tâches qui lui sont confiées. Il ou elle tirent profit la supervision offerte par le praticien formateur ou la praticienne formatrice. Il ou elle évaluent leur pratique professionnelle afin d'ajuster, de développer et de conceptualiser leurs interventions.

7.5 S'implique dans le développement et la promotion de l'ergothérapie

L'étudiant-e participe aux activités de développement de la qualité du service. Il ou elle intègre dans ses interventions les nouvelles connaissances scientifiques et technologiques disponibles et coopère aux activités de recherche menées dans le service.

Ajout possible de la catégorie 7

7.x Effectue des démarches spécifiques auprès des assurances sociales ou des caisses maladie

7.x Contribue à la gestion d'un service indépendant

Annexe 1

Profil de compétences génériques des ergothérapeutes, octobre 2005

A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle.

B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé.

C. Evaluer les fonctions physiques et psychologiques, les déficiences et les capacités, les facteurs personnels et environnementaux, les activités et leurs limitations, ainsi que la participation sociale et le handicap.

D. Maîtriser les techniques et les méthodes de traitement relatives à la pratique de l'ergothérapie.

E. Communiquer et collaborer avec les usager-ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client.

F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions.

G. Identifier les éléments sociaux, économiques, politiques, légaux ou institutionnels qui influencent les pratiques de l'ergothérapie et s'y ajuster.

H. Etre autonome et responsable sur le plan éthique, déontologique et légal dans l'exercice de la profession.

I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.

Profil de compétences ENOTHE/ COTEC, Occupational Therapy Description, Jan 2006 1

Occupational Therapy Competencies

European Network of Occupational Therapy in Higher Education (ENOTHE)

Council of Occupational Therapists for the European Countries (COTEC)

Copenhagen 2005-12-03

Knowledge of occupational therapy

The occupational therapist is able to:

1. explain the theoretical concepts underpinning occupational therapy, specifically the occupational nature of human beings and their performance of occupations
2. explain the relationship between occupational performance, health and well-being
3. synthesise and apply relevant knowledge from biological, medical, human, psychological, social, technological and occupational sciences, together with theories of occupation and participation
4. analyse the complexities of applying formal theories and research evidence in relation tooccupation in the context of a changing society
5. engage and influence others in rational and reasoned debate in relation to human occupation and occupational therapy

Occupational therapy process and professional reasoning

The occupational therapist is able to:

6. work in partnership with individuals and groups in order to be engaged in occupation through health promotion, prevention, re/habilitation and treatment

7. select, modify and apply appropriate theories, models of practice and methods to meet the occupational and health needs of individuals/populations
8. use professional and ethical reasoning effectively throughout the occupational therapy process.
9. utilise the therapeutic potential of occupation through the use of activity and occupational analysis and synthesis
10. adapt and apply the occupational therapy process in close collaboration with individuals/population
11. work to facilitate accessible and adaptable environments and to promote occupational justice
12. collaborate with communities to promote the health and well-being for their members through their participation in occupation
13. actively seek, critically evaluate and apply a range of information and evidence to ensure that practice is up-to-date and relevant to the client.
14. critically appraise occupational therapy practice to ensure that the focus is on occupation and occupational performance

Professional relationships and partnerships

The occupational therapist is able to:

15. work according to the principles of client centred practice.
16. build a therapeutic relationship/partnership as the foundation of the occupational therapy process
17. establish collaborative partnerships, consult and advise with clients, carers, team members and other stakeholders on enabling occupation and participation
18. collaborate with clients to advocate for the right to have their occupational needs met
19. appreciate and respect individual differences, cultural beliefs, customs and their influence on occupation and participation

Professional Autonomy and Accountability

The occupational therapist is able to:

20. prepare, maintain and review documentation of the occupational therapy process
21. comply with local/regional/national/European policies and procedures, professional standards and employers' regulations
22. demonstrate continuing lifelong learning to enhance occupational therapy
23. practise in an ethical manner, respecting clients and taking account of professional codes of conduct for occupational therapists
24. demonstrate confidence in self-management, self-awareness and knowledge of own limitations as an occupational therapist

Research and development in occupational therapy/science

The occupational therapist is able to:

25. identify the need for research on issues related to occupation, occupational therapy and/or occupational science and formulate relevant research questions.
26. demonstrate skills in independent searching, critical examination and integration of scientific literature and other relevant information
27. understand, select and defend research designs and methods appropriate to human occupation considering ethical aspects
28. interpret, analyse, synthesise and critique research findings

29. develop knowledge of occupation and occupational therapy practice
30. disseminate research findings to relevant parties

Management and promotion of occupational therapy

The occupational therapist is able to:

determine and prioritise occupational therapy services

understand and apply principles of management to occupational therapy services, including cost-effectiveness, administration of resources and equipment, and establishing occupational therapy protocols

engage in a continuous process of evaluation and improvement of the quality of occupational therapy services, involve clients where appropriate and communicate the results to relevant stakeholders

31. take a pro-active role in the development, improvement and promotion of occupational therapy
32. consider developments in health and social care, society and legislation at international, national and local levels that effect occupational therapy services

juin 2006